

lution pacifique... il a retracé avec éléquence la vie de Malesherbes, cet honnête homme qui, au siècle dernier, accomplir une révolution pacifique et que les révolutionnaires envoyèrent à la guillotine.

Il paraît que M. Rochefort n'est pas content de ses collaborateurs de la *Mar-seillaise*... ce n'est pas surprenant; ce journal est fait en dépit du bon sens, et on lui voit publier comme nouvelles à sensation des renseignements qui révèlent une ignorance absolue des hommes et des choses. M. Rochefort se propose, dit-on, de renouveler complètement le personnel de la rédaction. Il verra par expérience que s'il est facile de renverser, le difficile est de remplacer.

CH. CAROT.

BOURSE DU 14 MARS.

Le marché est froid comme la température et les affaires se raréfient de plus en plus. Les cours en effet sont très élevés et il n'y a pas de raison qui puisse provoquer une nouvelle campagne de hausse. Le Rivoili et le Mobilier sont seuls l'objet d'assez nombreuses transactions, en hausse l'un à 140, l'autre à 275. On explique ce mouvement par des achats réciproques que font les deux compagnies. Malgré l'interdit qui a frappé pour le marché français l'émission des obligations des chemins de fer turcs, on dit que cette valeur s'est négociée activement en Banque et que la souscription française atteindra un chiffre considérable.

Londres : Sans changement.

CELLIER.

On lit dans le Journal officiel :

Une scène touchante s'est passée hier au palais des Tuileries. On se rappelle qu'il y a trois ans, pendant l'Exposition universelle de 1867, des instituteurs primaires, venus à Paris de tous les points de l'Empire, sur l'invitation de M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, furent présentés à l'Empereur par le ministre, et reçurent de Sa Majesté l'accueil le plus bienveillant. Afin de consacrer ce souvenir, les instituteurs décidèrent de faire frapper à leurs frais une médaille commémorative. C'est hier, dimanche, que cette médaille, terminée seulement depuis quelques jours, a été offerte par les délégués des instituteurs de l'Empire à l'Empereur, à l'Impératrice et au Prince Impérial.

M. Ségis, ministre de l'Instruction publique, qui avait obtenu de l'Empereur la permission de lui présenter les délégués des instituteurs de Paris et des départements, avait invité à cette réunion M. Duruy, sénateur, dont le nom était si honorablement rappelé par les circonstances dont on évoquait le souvenir. M. Charles Robert, conseiller d'Etat, mêlé aussi d'une manière si efficace à tout ce qui intéresse le développement de l'Instruction du peuple, le préfet de la Seine, le vice-recteur de l'Académie de Paris, les inspecteurs de l'enseignement primaire pour le département de la Seine, les inspecteurs généraux de ce même enseignement, enfin, les personnes qui, en 1867, à la demande de M. Duruy, avaient fait dans la grande salle de la Sorbonne des conférences destinées aux instituteurs. Lorsque le ministre, avec sa noble et bienveillante parole, eut présenté à l'Empereur les délégués de l'enseignement populaire et annoncé le but de cette audience, M. Velter, directeur de l'école communale du faubourg Saint-Antoine, lut le discours suivant :

Sire, La sollicitude incessante de Votre Majesté pour l'enseignement primaire appelait depuis longtemps de notre part un acte de reconnaissance auquel il ne manquait qu'une occasion pour se manifester. Nous l'avons enfin trouvée, cette occasion, lors de la grande exposition universelle, le jour où Votre Majesté, Sire, a fait, dans ce palais même, un si bienveillant accueil aux délégués des instituteurs venus de tous les points de l'Empire. Ce jour-là, d'un élan unanime et spontané, nous avons résolu de perpétuer par une médaille le souvenir de vos bontés et de l'honneur insigne qui nous était fait.

Cette médaille, Sire, nous vous la présentons aujourd'hui. Elle arrive tard, il est vrai, mais une pensée nous console, c'est que cet hommage coïncide avec le retour d'une date bien chère à votre cœur et aux nôtres.

L'Empereur a remercié les instituteurs et les a encouragés dans leur tâche si belle, si utile, puisqu'elle consiste à former de bons citoyens en leur donnant une éducation patriotique, religieuse et intelligente. Sa Majesté a examiné ensuite la médaille gravée par un habile artiste, M. Ponscarré, sous la direction de M. Corny, puis elle a parcouru les groupes, adressant à chacun des fonctionnaires qui lui étaient présentés des paroles d'encouragement. Une des choses qui frappent le plus en de telles occasions, une chose qui devait frapper d'une façon particulière les humbles donateurs de la médaille, c'est l'exquise simplicité, l'affabilité souriante du Souverain.

Un des délégués ayant prié l'Empereur de remettre au prince Impérial l'exemplaire de la médaille qui lui était destiné, Sa Majesté fit aussitôt appeler le jeune prince; l'Impératrice arriva elle-même quelques minutes après, M. Guilleminot, instituteur à Saint-Denis, se fit alors, non sans émotion, l'interprète de ses collègues auprès du prince et de son auguste mère. Tout cela s'était passé de la manière la plus touchante : nous avons vu plus d'un regard se mouiller de larmes lorsque Leurs Majestés, après avoir exprimé leurs remerciements aux instituteurs, se retirèrent au milieu des cris de : Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le prince Impérial !

Après la réception des Tuileries, les délégués des instituteurs primaires se rendirent au ministère de l'Instruction publique pour y offrir leur médaille au ministre, au secrétaire général, à M. Duruy, à M. Charles Robert. Le ministre, à son tour, distribua l'humble et précieux souvenir à toutes les personnes qui avaient contribué à rendre fructueux le séjour des instituteurs à Paris pendant l'exposition universelle. C'est une simple médaille de bronze, légèrement et finement exécutée à la manière des maîtres graveurs du quinzième siècle. Elle représente d'un côté les trois profils de l'Empereur, de l'Impératrice et du prince Impérial; de l'autre, on y voit un portique indiquant en quelque sorte le seuil d'une vie nouvelle, sous lequel est tracé ce mot : Enseignement, et qu'environne cet exergue : 1867. Les instituteurs de France reconnaissent.

Chronique locale & départementale

L'enquête d'utilité publique sur le projet du chemin de fer de Somain à Roubaix et Tourcoing sera ouverte à la préfecture du Nord et à la sous-préfecture de Douai, du 14 mars au 14 avril.

La commission chargée de donner son avis sur le projet que sur les observations auxquelles il aurait donné lieu, se compose de MM.

- Leurent, manufacturier, membre du conseil général, à Tourcoing;
 - Descat, industriel, membre du conseil général et maire, à Roubaix;
 - Le baron de Bouteville, membre du conseil général, à Hornaing;
 - Lanbrocht, propriétaire, ancien député, maire de Lallaing;
 - Vuillemin, directeur des mines d'Aniche;
 - Delfosse, président de la chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix;
 - Desurmont, président de la chambre consultative des arts et manufactures de Tourcoing;
 - Parent-Delinselle, manufacturier à Cysoing;
 - Defrennes-Duploux, manufacturier à Lannoy.
- La commission sera présidée par M. Leurent.

On nous demande l'insertion de la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Permettez aux habitants d'un quartier populaire de la ville de Roubaix de réclamer la publicité de votre estimable journal pour exposer leurs doléances contre les lenteurs administratives dans une question de salubrité portée depuis un an devant les juridictions civiles et administratives.

MM. A. Pronvost et compagnie possèdent dans la rue du Fort un établissement de peignage mécanique auquel ils ont cru devoir joindre une autre industrie assez lucrative à ce qu'il paraît, mais complètement insalubre, l'extraction et la cuisson des matières grasses contenues dans les eaux de désuintage des laines.

Pendant deux ans environ, ces messieurs ont travaillé sans permission en toute sécurité, sans s'inquiéter des plaintes de leurs voisins, et sans que l'autorité s'en inquiète plus qu'eux-mêmes. Ce n'est que devant des protestations signées par tous les habitants indépendants du quartier, que ces messieurs se sont décidés à se mettre en règle. Ils ont demandé une autorisation qu'ils ont obtenue après une enquête de commodo et incommodo faite d'une manière incomplète, aucune affiche n'ayant été apposée sur les murs de l'établissement : ce n'est que par hasard et le dernier jour du délai fixé par la loi qu'un des intéressés a vu une affiche à la Mairie, alors que le temps manquait pour prévenir tous ceux qui avaient intérêt à protester. On dit, en outre que les commissaires chargés de l'enquête et pris dans le Comité d'hygiène de Lille sont venus visiter l'usine au moment où elle ne fonctionnait pas et qu'ils n'ont pu par conséquent juger de son infection.

C'est dans ces conditions qu'a été obtenue l'autorisation dont on use maintenant, et contre laquelle nous protestons de toutes nos forces.

Nous demandons que cet annexe au peignage soit supprimé, parcequ'il nuit à la santé publique, parcequ'il empoisonne l'air, parcequ'il cause un grand préjudice aux propriétaires qui l'entourent. Il ne louent plus leurs immeubles, ou ils les louent à perte. L'intérêt de quelques industriels doit-il l'emporter sur celui d'une nombreuse population ? en un mot, sommes nous revenus au temps du pot de fer et du pot de terre ? On serait tenté de le penser devant toutes ces lenteurs.

Qu'on le sache bien, nous ne nous résignerons pas à vivre dans ce milieu empesté. Nous nous adressons au Conseil d'Etat, aux ministres, au Corps législatif : à tous nous demanderons le droit de respirer un air comme tout le monde, et l'on nous entendra, à moins qu'il n'y ait plus de justice en France.

Voilà, Monsieur le Rédacteur, la réclamation que nous vous prions d'accueillir.

Nous espérons que ces lignes indignées, en tombant sous les yeux de ceux qui sont chargés de faire respecter les lois, les éclaireront; et qu'ils viendront à assurer par eux-mêmes de la véracité du fait, non dans l'appareil pompeux d'une visite officielle, mais comme de simples particuliers; et de bons magistrats qui tiennent à bien remplir leurs devoirs.

Agréer, etc.

- A. Foveau,
- H. Leleux,
- J.-B. Plateau,
- D. Leraillat,
- Delfortrie-Vialat,
- Thomas Loplal,
- H. Hoffmann,
- D. Philippart,
- L. Toulemonde,
- Loplal,
- Coulogne,
- Millescamos,
- Camille Latuine,
- Charles Spriet,
- Alphonse Gobert,
- Pierre Depauw,
- J.-B. Delbar,
- H. Leveugle,
- J. Lesieux,
- B. Ruefrouch,
- C. Damman,
- H. Deschamps,
- Jean Vigin,
- Goube-Cornille,
- C. Valentin,
- A. Valentin,
- Art. Valentin,
- Ramsden-Mathon,
- P. Lorthoyois,
- J. Janssens,
- J. Sickingman,
- L. Yerrino,
- T. Vliégny,
- S. Desurmont,
- J.-B. Segard,
- F. Wateau,
- Valentin fils

Le recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord contient les documents suivants :

Instruction sur la réunion des pièces d'exemption et de dispense pour la classe de 1869.

Circulaire du ministre de l'Intérieur relative à des irrégularités dans la confection des listes électorales.

Circulaire informant que le droit de réquisition confié aux ordonnateurs des dépenses de l'Etat ne peut être conféré aux ordonnateurs des communes et des établissements de bienfaisance.

Avis annonçant que le jury d'admission au Prytanée impérial de la Flandre se réunira le jeudi 7 avril.

Arrêté portant répartition de la somme de 40,000 fr. laissée à la charge des communes dans les dépenses du traitement des agents-voyers.

Avis portant que le montant des rôles généraux des contributions directes de 1870, pour le département, est de 21,552,221 fr. 44 c.

Cette somme se divise ainsi qu'il suit :
Pour les dépenses de l'Etat 11,376,331 37
Pour les dép. du département 4,076,461 44
Pour les dép. de la commune 5,379,637 66
Pour non-valeurs, réimpositions, timons et frais d'avertissement 519,750 77

Total égal 21,552,221 45

Par décret du 12 mars, M. Jourdeuil, médecin-major à l'hôpital militaire de Lille, est nommé médecin principal de 2^e classe.

Par décret, M. Legay, avocat, a été nommé avoué à Lille en remplacement de M. Balleau, démissionnaire en sa faveur.

Un décret du 12 mars, contient de nombreuses nominations pour la médaille militaire. Nous y remarquons les noms suivants :
Alphonse Foulon, brigadier de gendarmerie à la compagnie du Nord; 23 ans de services, 4 campagnes.
Pierre Vandenaebale, gendarme à la compagnie du Nord; 24 ans de services, 5 campagnes.

Servais Dumoulin, id.; 19 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure.
Isidore Guéry, id.; 26 ans de services.

Un énorme mystère : Hier, au milieu des démolitions du temple protestant, place de la Gare de Lille, on a fait une découverte des plus étonnantes. La pioche des démolisseurs a mis à jour un escalier magnifique en pierre donnant dans de sombres caveaux qui n'avaient pas vu le jour depuis des siècles. Puis tout à coup on s'est trouvé en face de seize cercueils contenant seize cadavres ou plutôt des os à peu près tombés en poussière !

L'émotion a été grande en ville aujourd'hui. On a dit mille choses ! Mais il est probable que les cadavres en question appartiennent à l'ancien couvent de l'Abbatte situé à cette place et depuis longtemps remplacé par le temple protestant. (Memorial)

Dimanche vers minuit, un sieur Louis Hens, ouvrier mouleur de Lille, âgé de 26 ans, rentrait chez lui en état d'ivresse, lorsqu'il était parvenu à la hauteur de l'escalier du second étage il perdit l'équilibre et vint tomber sur le palier au dessous. On releva ce malheureux presque mourant, et deux heures après on constatait, sa mort. Il laisse une femme et deux enfants.

Dans son audience d'hier le tribunal correctionnel de Lille a jugé les affaires suivantes :

Jean-Baptiste Delfosée, âgé de 50 ans, employé de commerce, à Mouvaux, avait été chargé d'encasser pour son patron diverses sommes pouvant s'élever à 300 fr. environ qu'il s'est appropriées. Un an de prison et 25 francs d'amende.

Albert Roman, âgé de 50 ans, a été arrêté à la frontière conjointement avec deux autres fraudeurs qui sont parvenus à s'échapper. Ils portaient tous trois pour une valeur de 4,460 francs de tabac étranger. La marchandise a été saisie. — Trois mois de prison et 300 fr. d'amende chacun, pour laquelle la contrainte par corps est fixée à quatre mois.

J.-B. Duthoit et L. Vanderingt, en surveillance à Lille, ont été arrêtés à Tourcoing en rupture de ban, 6 mois de prison chacun.

FRONTIÈRE. — Templeuve. — Un terrible incendie vient encore d'éclater en notre commune. Jeudi, vers trois heures de l'après-midi, le feu se déclara dans la ferme occupée par M. Ladin-Delras. Avec une rapidité effrayante tous les bâtiments furent envahis par les flammes, et malgré la promptitude des secours, le feu se communiqua à une ferme presque contigue, occupée par Madame J. Mercier. Les pompiers de Templeuve furent bientôt sur les lieux du sinistre et ne tardèrent pas à être secondés par les sociétés de pompiers de Willem, de Chéring et de Camphin, mais l'incendie avait pris des proportions considérables, et malgré leurs courageux efforts ils ne purent maîtriser l'élément destructeur.

Toutes les récoltes renfermées dans les granges, le matériel, le mobilier et une partie des bestiaux ont été dévorés par les flammes.

Les bâtiments étaient assurés.

Pour la chronique locale : ALFRED ROSSIGNOL.

COMMISSION OUVRIÈRE.

Liste des signatures reçues au profit de la ligue du commerce et de l'industrie le régime économique de 1860.
Les ouvriers de MM. Delattre, 933; E. Ferrier, 80; Carvois-Mahieu, 85; Vinchon, 125; Masurel, 215; F. Roussel, 395; Lepoutre, 524; Dillies, 730; Mazare-Mamure, 471; Duriez, 155; Morel, 480; Motte-Boscut, 195; Allart-Rousseau, 56; Toulemonde-Destombe, 254; Divers, 43; Parent et Lemaire, 100; P. Cateau, 264; A. Pronvost, 880; Wibaux-Florin, 342; Wattinne et Pruvost à Auchy, 401; Mimerel, 140; Cordonnier, 283; Delfosse frères, 220; Richard Desrousseau, 150; A. Florin, 75; Leclercq-Dupire, 425; Dubuigne-Lemahieu, 50; Serrure, 82; Mulliez-Eloy, 136; A. Masson, 105; C. Scrépel, 185; Droulers, 380; Alfred Motte, 356; H. Roussel, 432; E. Bulteau, 114; Eloy-Duvillier, 250; Lefebvre-Ducaetoux, 58; Pin-Bayart, 143; Rougeot-Cueignez et Cie, 66; Vaissier, 16; A. Ferlié, 85; Willaert-Delerae, 214; L. Scrépel, 228; Hanart, 263; Wibaux-Motte, 125; Ernoult et Palatte, 26; Vanoutrybe, 171; Gaydet, 194; Delannoy-Destombes, 106; Scépel-Roussel, 99; P. Grimonprez, 106; P. Delporte, 140; Verrier-Delaoutre, 44.

En tout, jusqu'à ce jour, 11,595 signatures à 0 fr. 10. Nous prions les personnes qui ont encore des listes, ou qui désirent en faire circuler dans leurs ateliers, de vouloir nous en faire parvenir le montant.

Quelques patrons ont refusé de laisser circuler ces listes; nous espérons qu'en vue du mouvement général, ces Messieurs voudront revenir sur une première détermination. La résolution de faire cette liste ayant été prise en meeting par les ouvriers, il serait aussi arbitraire de les empêcher de signer qu'en une autre occasion il serait arbitraire de les forcer à faire une dépense qu'ils ne comprendraient pas.

Pour la Commission ouvrière, Le Président, M. JUNKER.

14 Mars, 1870.

FAITS DIVERS

Nous lisons dans le *Litoprol* daté du 11 mars : Un vol d'une audace stupéfiante, commis il y a quelques jours, a mis en émoi la population commerçante de notre ville.

Le 5 mars dernier, un jeune homme mis avec la plus grande distinction, descendit de son cab devant le magasin de bijouterie de M. Sackville, dans Castle street. Le jeune homme entra dans le magasin et après quelques hésitations, choisit un chronomètre d'une valeur de 45 livres, soit onze cent vingt-cinq francs, qu'il payait avec une bank-note de mille livres.

M. Sackville, profondément étonné de voir un si jeune homme, en possession d'une bank-note de cette valeur, eut des soupçons, et envoya précipitamment un de ses commis

péfat de cet éclat de colère auquel il ne s'attendait pas.

Mais, balbutia-t-il, n'étiez-vous pas disposé à indemniser...

Ne comprenez-vous pas la différence qu'il y a entre une rémunération libre, loyale, consentie avec connaissance de cause, et une coupable transaction où une prime serait extorquée par l'injustice, la mauvaise foi, la duplicité?... Non, Monsieur, je ne me laisserai imposer aucune condition. Si ces papiers sont à moi, qu'ils me soient rendus; si je n'ai aucun droit sur eux, ils me sont inutiles et je n'en veux pas.

Le petit vieillard ouvrait des yeux éfarés, ne pouvant croire à la possibilité de ce désintéressement chevaleresque.

Un moment! monsieur, un moment! reprit-il, vous ne m'avez pas compris sans doute... les pièces dont il s'agit établissent d'une manière nette, positive, vos droits sur des domaines considérables... Tout cela s'est fait dans l'année 83, où, comme vous le savez, les affaires publiques et privées étaient mal en ordre; il y a eu à cette époque, bien des transactions irrégulières sur lesquelles on est revenu depuis. Vos droits sont certains, indubitables; sans doute vous ne voudrez pas pour une bagatelle de dix mille francs...

A votre ton d'assurance, Monsieur, interrompit Alfred en l'enveloppant d'un regard froid et inquisiteur, on croirait que vous avez vu ces papiers, que vous en avez étudié le sens... et qui sait? peut-

vous êtes actuellement le seul héritier de l'ancienne famille, n'est-ce pas ?

L'héritage n'est pas considérable, Monsieur; de l'endroit où nous sommes, vous pouvez voir tout ce qu'il me reste des immenses propriétés de mes ancêtres.

On ne m'avait pas trompé, interrompit le voyageur en regardant autour de lui; en effet, on n'a pas l'air de rouler sur l'or par ici... Eh bien! tout cela va changer, Monsieur, ajouta-t-il en grimaçant un sourire; oui, tout cela changera, si vous voulez m'écouter un moment.

Mais, Monsieur, puis-je au moins savoir le nom...

Mon nom, mon nom! Si je vous disais que je me nomme Thomas ou Barnabé en seriez-vous plus avancé? un nom ne prouve rien en affaire... Mais asseyons-nous, car, en vérité, je suis bien las.

En même temps, il entra en grommelant dans le cabinet de verdure et s'assit sur le banc. Le comte, émerveillé de ce sans-gêne inexplicable, prit place à côté de l'inconnu, qui continuait de s'essuyer le front, peut-être pour cacher ses traits.

Monsieur vient de loin, sans doute ?

Le vieillard au bonnet de soie noire resta un moment sans répondre.

Et il se coiffa d'un large chapeau qui, avec son bonnet de soie, lui couvrirait une partie du visage.

Alfred attendait patiemment qu'il plût à ce singulier personnage d'expliquer le sujet de sa visite. Après s'être mis à l'aise et avoir regardé avec soin autour de lui, celui-ci, rassuré sans doute, reprit avec sa volubilité ordinaire :

Je vous disais, Monsieur, que j'avais une importante révélation à faire au comte de Précigny.

Le comte de Précigny vous écoute.

Eh bien! reprit le vieillard en baissant la voix, j'irai droit au fait... Sachez donc, Monsieur, qu'il existe quelque part, entre les mains de quelqu'un, certains papiers qui intéressent fort la famille de Précigny... Ces papiers prouvent certaines choses, et il dépend de vous, Monsieur, de les avoir à votre disposition.

Alfred ouvrait de grands yeux, ne sachant où tendait ce langage obscur et entortillé.

Quand je dis que ces papiers existent, continua l'homme au bonnet de soie noire, je devrais dire : pourraient exister, car j'ai à cet égard des données très-incertaines, la personne qui m'emploie ne m'ayant jamais rien affirmé positivement à ce sujet. Seulement, on pourra faire des recherches et découvrir... non pas moi! Je ne suis qu'un simple intermédiaire; je vous prie de le croire, je n'aurais garde de retenir des pièces qui ne m'appartiendraient pas;

je craindrais trop de me compromettre... mais supposez un moment que ces papiers existent, qu'ils soient déposés en mains sûres et qu'ils puissent vous être remis à certaines conditions...

L'inconnu jeta un regard oblique sur son interlocuteur pour juger de l'effet de cette ouverture. Un étonnement naif se peignait sur le visage du comte.

Je ne vous comprends pas, Monsieur, répondit-il; si des actes importants pour moi sont entre vos mains ou entre celle de toute autre personne, je ne vois pas quel intérêt l'on aurait à les garder.

Il ne sont pas entre mes mains répliqua l'inconnu avec vivacité, n'ayant pas de malentendu sur ce point... Je ne sais même s'ils existent en réalité, je vous le répète; on peut m'avoir induit en erreur... Cependant, si l'on venait à découvrir les pièces de nature à vous faire rentrer en possession d'une bonne partie de votre ancien patrimoine, ne seriez-vous pas disposé à vous montrer reconnaissant envers la personne qui aurait opéré leur restitution?

Je commence à voir où tendent vos paroles... Ces papiers qui m'appartiennent on voudrait me les vendre, n'est-ce pas cela?

Vendre! Monsieur, vendre! le mot est bien dur... Il ne faut pas envisager la question à ce point de vue. Admettez un moment avec moi que ces papiers soient des titres de cession, des actes de limitation, et que par leur moyen vous

puissiez revendiquer de vastes terrains, aujourd'hui possédés par d'autres; dans ce cas ne trouveriez-vous pas juste d'indemniser la personne qui, à ses risques et périls, les aurait détenus par devers elle, ou qui pour se les procurer aurait fait de démarches coûteuses, des voyages, des sacrifices d'argent?

Dans ce cas là, ce serait une indignité à moi de ne pas me montrer reconnaissant envers la personne dont vous parlez.

Bien, répliqua le petit vieillard avec satisfaction.

Cependant il hésita encore avant de risquer une proposition plus claire.

Bah! reprit-il d'un ton joyeux, nous nous entendrons facilement, je commence à le croire... Eh bien! seriez-vous prêt à signer une reconnaissance de dix mille francs à celui qui vous remettrait ces papiers? Les terres dont ils s'agit valent vingt fois cette somme.

Dix mille francs?

Pas un centime de moins... et pour votre sûreté, ces dix mille francs seraient exigibles seulement après votre envoi en possession des domaines à revendiquer. Hein! j'espère que l'on serait accommodant?

Alfred se leva indigné.

Et vous me croyez capable, dit-il d'un ton sévère, de consentir à un pareil marché, de tremper, fût-ce pour obtenir une immense fortune, dans une ignoble spéculation?

L'inconnu se renversa en arrière, stu-